

LIGNES DIRECTRICES :
SCOUTISME POUR LES
PERSONNES EN SITUATION
D'HANDICAP



SCOUTS[®]
Cr  er un Monde Meilleur

Programme des Jeunes



SCOUTS®

Créer un Monde Meilleur

© Bureau Mondial du Scoutisme
Education, Recherche et Développement
Février 2008

Bureau Mondial du Scoutisme
Rue du Pré-Jérôme 5
CP 91
CH – 1211 Genève 4 Plainpalais
Suisse

Tél.: (+ 41 22) 705 10 10
Fax: (+ 41 22) 705 10 20

worldbureau@scout.org
scout.org

Reproduction autorisée aux Organisations
scoutes nationales et
Associations membres de l'Organisation
Mondiale du Mouvement Scout.
La source devra être citée.

LIGNES DIRECTRICES : **SCOUTISME** POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP



"CE QUI EST MERVEILLEUX CHEZ CES GARÇONS, C'EST LEUR GAIETÉ ET LEUR EMPRESSEMENT A FAIRE TOUT LEUR POSSIBLE DANS LE SCOUTISME. ILS NE VEULENT PAS D'ÉPREUVES OU DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX, SI CE N'EST PAS ABSOLUMENT NÉCESSAIRE"

BADEN POWELL

CONTENU

1. Qui sont les personnes en situation d'handicap ?	5
2. La contribution du Scoutisme	7
3. Les moyens d'assistance du Scoutisme	8
4. Attirer les Jeunes	10
5. Modifications et adaptations	11
6. La protection des enfants	13
7. La Résilience	14
8. Les Bénévoles	15
9. Partenaires et ressources	17
10. Références et site web	18

A L'AGOONOREE DE QUEENSLAND (EN AUSTRALIE), LES SCOUTS PRENNENT EN CHARGE CEUX DE LEUR PATROUILLE QUI ONT DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET LES AIDENT LORS DES ACTIVITÉS.
ANDREW DUFFICY, AUSTRALIE



Qui sont les personnes en situation d'handicap ?

Pour le Scoutisme, un handicap est un état de santé, une déficience, qui pourrait rendre l'accès ou la participation difficile d'un jeune ou d'un adulte à ses activités. Les conséquences culturelles, sociales et/ou économiques exactes de ces facteurs varient en fonction des perspectives historiques, du pays et de la situation géographique. Sans assistance ni attention, les personnes en situation d'handicap peuvent être marginalisées, et exclues des activités scoutées.

Les enfants et les jeunes avec des besoins spécifiques

Ces lignes directrices sont centrées spécifiquement sur les enfants et les jeunes avec des besoins spécifiques, qui découlent d'un handicap physique ou d'une difficulté d'apprentissage. L'OMMS produira des ressources qui s'adressent à d'autres groupes spécifiques, dont les Enfants en Situation Particulièrement Difficile - ESPD (socialement marginalisés)

La présente ressource est centrée sur les personnes ayant besoin d'une assistance supplémentaire pour accéder, participer, et réussir dans des activités scoutées que d'autres personnes trouvent évidentes. Cela inclut les enfants et les jeunes présentant un état handicapant, comme une déficience sensorielle, physique, intellectuelle ou d'apprentissage. Un tel état ayant pu se déclarer à la naissance ou s'être développé plus tard, ou être le résultat d'un accident ou d'une maladie.

En particulier, cette ressource est centrée sur les enfants et les jeunes ayant :

- des troubles liés à l'autisme ;
- une déficience intellectuelle ;
- des difficultés d'apprentissage, comme la dyslexie ;
- des maladies telles que le diabète, l'épilepsie ;
- un problème de santé mentale ;
- des déficiences de mobilité ;
- une déficience de la parole ou du langage ;
- une déficience visuelle ou auditive

Certains jeunes en situation d'handicap peuvent être facilement identifiés, tels que les non-voyants ou ceux qui sont dans un fauteuil roulant; tandis que d'autres peuvent souffrir de ce que l'on appelle des "handicaps cachés", tels qu'une déficience intellectuelle, des problèmes comportementaux (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité - TDAH), où des difficultés d'apprentissage.

Les besoins spécifiques de chaque personne sont susceptibles de changer avec le vieillissement de cette personne ; certaines peuvent devenir indépendantes, tandis que d'autres nécessiteront peut-être un soutien plus important.

Pour faire en sorte que nous puissions, dans le Scoutisme, proposer une assistance maximum, il est important que les termes associés aux handicaps soient correctement compris. L'Organisation Mondiale de la Santé donne les définitions suivantes pour les termes qui sont couramment utilisés:

- Les **fonctions organiques** désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).
- Les **structures anatomiques** désignent les parties anatomiques du corps, telles que les organes, les membres et leurs composantes.
- Les **déficiences** désignent des problèmes des fonctions organiques ou des structures anatomiques, sous forme d'écart ou de perte importante.
- Une **activité** désigne l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose.
- Les **limitations d'activité** désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité.
- La **participation** signifie l'implication dans une situation de la vie réelle.
- Les **restrictions de participation** désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour s'impliquer dans une situation de la vie réelle.
- Le **handicap** sert de terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activités ou les restrictions de participation.

Les déficiences deviennent problématiques pour la participation d'une personne à des activités quotidiennes, comme l'éducation, l'emploi ou la participation à des activités sociales de groupe, à cause des barrières environnementales que rencontre la personne, barrières incluant non seulement l'environnement naturel mais aussi l'environnement architectural, et l'environnement politique et social, incluant les attitudes des personnes et leur façon de réagir face aux personnes handicapées. La perte totale de la vision, la cécité, conduira généralement à une incapacité de pouvoir lire et de pratiquer d'autres activités, mais cela devient une restriction de participation (un vrai problème pour la vie de la personne) si, par exemple cette personne ne peut pas utiliser la bibliothèque parce qu'elle n'a pas le braille, les livres cassettes ou autre technologie lui permettant d'avoir accès au matériel de la bibliothèque.

RECITS D'INSPIRATION



© WSB Inc. / The Scouts Association of Australia



© WSB Inc. / The Scouts Association of Australia

Andrew Duffy, AUSTRALIE

Andrew souffre d'une incapacité visuelle et d'hydrocéphalie (de l'eau entourant le cerveau). A l'âge de 8 ans, il a été adopté par une famille qui a tenté de lui proposer de nombreuses opportunités, y compris la possibilité de faire partie des Louveteaux.

En 1979, il a participé à l'Angoonoree Nippon (au Japon) en tant que louveteau et a introduit le principe des Agoonorees en Australie à son retour. Il a ensuite continué en tant que scout, pionnier et routier, et a participé pleinement à toutes les activités, tandis que sa maladie était étroitement surveillée. Il a travaillé très dur à l'école et à l'université, motivé et encouragé par sa famille et ses amis. Cela n'a pas été une surprise lorsqu'il a reçu son diplôme de commerce.

Grâce au Scoutisme il a rencontré sa femme, une guide aînée et leurs enfants sont également devenus des scouts. Aujourd'hui, il est responsable d'un groupe scout local. Andrew apprécie le fait de regarder ses enfants ressentir la joie et le plaisir qu'il a lui-même ressentis lorsqu'ils étaient jeune scout.

LES SCOUTS AYANT UN DEFICIT
AUDITIF APPLAUDISSENT EN
REFERMANT LEURS MAINS, CRÉANT
AINSI DES CLAQUEMENTS AVEC LEURS
DOIGTS, CE QUI CONTRIBUE À CRÉER
UNE ATMOSPHÈRE EXCEPTIONNELLE QUI
LEUR DONNE LA CHAIR DE POULE.



© WSB Inc. / 191st Dublin Dair Scout Group, IRELAND

La contribution du Scoutisme

Baden Powell soutenait fortement les membres en situation d'handicap

Dès 1919, dans "Aids to Scoutmastership", il parle "du nombre de garçons handicapés, sourds-muets, et aveugles qui acquièrent maintenant plus de santé, de bonheur et d'espoir qu'ils n'en ont jamais eu auparavant. Certains de ces garçons ne peuvent pas passer les épreuves scouts ordinaires. C'est pourquoi on prévoit pour eux des épreuves spéciales ou de remplacement. Ce qui est merveilleux chez ces garçons, c'est leur gaieté et leur empressement à faire tout leur possible dans le Scoutisme. Ils ne veulent pas d'épreuves ou de traitements spéciaux, si ce n'est pas absolument nécessaire. Le Scoutisme les aide en les faisant devenir membres d'une fraternité mondiale, en leur donnant des activités à réaliser qu'ils attendront avec impatience et qui leur donneront ainsi une possibilité de se prouver à eux-mêmes et aux autres qu'ils sont capables de faire tout seul certaines choses, même parfois difficiles".

Les attitudes

Il est important de reconnaître que l'intégration dans le Scoutisme joue un rôle important dans la modification des attitudes et des comportements de la communauté envers les jeunes en situation d'handicap ; créant ainsi, de nouveaux partenariats et une coopération engagée de la communauté pour l'intégration et le développement de ces personnes. Culturellement, le Scoutisme contribue à la construction de communautés qui reconnaissent et apprécient la diversité, et au sein desquelles tout le monde a sa place.

LES SCOUTS AVEC DES BESOINS
SPÉCIFIQUES PEUVENT PARTICIPER
À LA PLUPART DES ACTIVITÉS, ILS
ONT JUSTE BESOIN D'UN PEU PLUS
D'ATTENTION ET DE SOUTIEN. VOICI
UN EXEMPLE ISSU DU JAMBOREE SCOUT
MONDIAL DU CENTENAIRE QUI S'EST
TENU AU
ROYAUME-UNI.



Les moyens d'assistance du Scoutisme

La meilleure pratique dans la majorité des situations est d'intégrer, autant que possible, les personnes en situation d'handicap dans les activités scout régulières.

L'information en premier lieu

L'équipe responsable d'une branche se doit d'obtenir des informations de base concernant tous les jeunes avant qu'ils rejoignent le Scoutisme. Il est d'usage de demander aux parents ou aux auxiliaires de vie d'un membre potentiel de compléter une fiche d'inscription avant que le jeune rejoigne la branche. En plus des renseignements traditionnels (date de naissance, adresse des parents/auxiliaires de vie, numéro de téléphone et école fréquentée), l'équipe doit être informée de toute incapacité. Bien que le formulaire requière les détails d'éventuelles incapacités, les responsables ne doivent pas oublier que certains parents peuvent ne pas souhaiter divulguer que leur enfant a une incapacité, de peur que cela soit un désavantage supplémentaire pour lui.

Lorsqu'un enfant a besoin d'un soutien particulier, une rencontre avec les parents ou les auxiliaires de vie est une étape vitale. Les informations requises vont de l'appréciation générale de ce que le jeune peut ou ne peut pas faire, aux informations bien plus détaillées en cas d'un état de santé critique. Ceci inclura des informations sur les médicaments, la nourriture, le besoin d'aller aux toilettes, la communication, le soulèvement et la manipulation, ainsi que les procédures qui sont familières au jeune.

Et ensuite ?

Après avoir discuté des besoins du jeune, et réfléchi aux mesures requises, vous devrez prendre une décision. Votre branche est-elle en mesure de proposer un programme flexible et créatif au jeune, qui puisse être en équilibre avec les besoins des autres scouts de la branche ? Il ne s'agit pas d'une décision que vous devez prendre seul. Vous devrez en discuter avec ceux qui vous entourent dans le Scoutisme et qui seront ou pourront s'engager auprès du jeune.

Examinez les points suivants :

- Si votre lieu de réunion n'est pas adapté, vous pourriez être en mesure d'effectuer les modifications nécessaires ou d'emprunter l'équipement utile.
- Si vous pensez que votre équipe de responsables n'est pas assez forte, les parents ou les auxiliaires de vie pourraient venir soutenir le jeune.
- Si vous estimez ne vraiment pas pouvoir proposer ce qui correspond aux besoins du jeune, un autre groupe local est peut-être mieux équipé pour s'occuper du jeune.
- Si vous êtes en mesure d'accueillir le scout dans votre branche, il est important de prévoir des activités appropriées à son âge et à ses capacités dès le début. Vous devrez tenir compte des méthodes de communication appropriées, de la mesure de l'attention à lui porter, et des besoins physiques et personnels du membre.

Il se peut qu'il y ait un faible impact sur vos activités une fois que vous aurez tout mis en place, par le simple fait que vous et vos responsables ayez rapidement appris à modifier une activité et à préparer l'équipement nécessaire, et le cas échéant, à reformuler les instructions. La Méthode scout, avec laquelle les jeunes travaillent ensemble en équipes et dans laquelle tout le monde a un rôle à jouer, constitue un cadre idéal de soutien pour ceux qui ont une incapacité, tout comme ceux qui n'en ont pas. L'esprit scout pourrait également jouer un rôle important, en créant une atmosphère de confiance au sein du groupe, facilitant ainsi l'intégration et l'engagement des jeunes ayant une incapacité.

Les questions pratiques sont généralement relativement simples à résoudre ; le plus souvent ce sont les attitudes qui posent le plus grand défi. Vous devrez peut-être examiner ce point, et essayer des activités pratiques permettant à vos autres scouts de faire l'expérience de la vie d'une personne en situation d'handicap.

Parfois, la gravité de l'incapacité d'un jeune ou sa situation géographique l'obligera à faire partie d'un groupe de scouts dont les participants ont les mêmes besoins. Il est important que ces groupes participent pleinement à la vie locale du Scoutisme et qu'ils ne deviennent pas isolés. Ils doivent offrir des défis et des activités identiques aux autres groupes, et doivent être considérés tout simplement comme un "autre groupe" lors de la planification d'événements et d'opportunités, en particulier au niveau local.

Si un jeune passe d'une branche à une autre, il est essentiel de transmettre les informations le concernant, y compris celles relatives à d'éventuelles incapacités. Cependant soyez conscients que si une incapacité peut être à peine remarquée au cours d'une courte réunion de jeunes membres, elle peut devenir problématique avec le vieillissement du jeune et avec l'accroissement du niveau de difficulté des activités du programme. De même, un jeune qui devient plus familier avec son handicap peut mieux s'en sortir et être en mesure de reconnaître ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

Le soutien des familles

Au fur et à mesure que vous construisez et entretenez des contacts réguliers avec les parents ou l'auxiliaire de vie, vous comprendrez quel soutien le jeune peut espérer de sa famille. Même si de nombreux parents et auxiliaires de vie reconnaîtront la valeur de l'expérience scout que vous proposez, et feront tout leur possible pour vous aider, veillez à ne pas trop leur en demander. Les activités scout que vous proposez peuvent représenter une occasion rare de répit vis-à-vis de leurs tâches quotidiennes de prise en charge du jeune.

Dans le monde du Scoutisme, les jeunes en situation d'handicap sont régulièrement intégrés dans les activités et les événements scouts sans que ceci soit considéré comme quelque chose d'inhabituel. Cependant, parfois, afin de favoriser cette méthode de travail chez un plus grand nombre de personnes et de groupes, une telle approche doit être mieux mise en évidence et requiert une promotion adéquate. Ceci permet de renforcer l'intégration dans l'association et de faire savoir au grand public ce que le Scoutisme permet de réaliser effectivement.



© WGB Inc. / Els Bommans

LE SCOUTISME PERMET D'AMÉLIORER
LA CONFIANCE EN SOI ET L'ESTIME
DE SOI DES ENFANTS ET DES JEUNES
EN SITUATION D'HANDICAP.



© WSB Inc. / Elif Bosmans

Attirer les jeunes

De nombreux enfants ou jeunes en situation d'handicap n'ont pas suffisamment d'opportunités, au sein de la société, de découvrir, de faire leurs preuves et de s'améliorer, à cause :

- du manque d'opportunités de faire leurs preuves ;
- de la façon dont leurs parents et leurs relations se comportent face à leur handicap ;
- de leur handicap.

Le Scoutisme peut donc jouer ici un rôle actif :

- en introduisant et en impliquant ces jeunes dans une série de programmes scouts qui leur offriront des opportunités considérables de découvrir leurs capacités ; de faire leurs preuves tant vis-à-vis d'eux-mêmes que des autres membres du groupe, et d'améliorer leurs capacités ;
- en impliquant les parents de ces jeunes dans les programmes scouts ;
- en encourageant d'autres jeunes du groupe à accepter et à aider les jeunes **en situation d'handicap**, lors du déroulement des programmes scouts ; ceci permettra d'accroître l'estime de soi des jeunes **en situation d'handicap** et également de créer une atmosphère de compréhension, de tolérance et de solidarité au sein du groupe ;
- en s'assurant que l'enfant ou le jeune **en situation d'handicap** joue un rôle actif au sein du groupe, ce qui permettra d'améliorer sa confiance en soi et son estime de soi.

RECITS D'INSPIRATION



© WSB Inc. / Hannah Sjöstedt

Hannah Sjöstedt, SUÈDE

Hannah a rejoint le Scoutisme à l'âge de 8 ans en tant que louvette, et elle est désormais responsable au sein du Scoutisme. Couronnée de nombreuses fois Championne d'Europe de course en fauteuil roulant, Hannah, toujours très entreprenante et souriante poursuit actuellement des études de médecine à Stockholm.

Dans sa vie professionnelle, elle souhaite se spécialiser en chirurgie, ou en pédiatrie ou en

orthopédie. Hannah souhaite voyager avec l'organisation "Médecins Sans Frontières" (MSF) et aider les personnes les moins favorisées dans le monde.

Le message de Hannah aux scouts est le suivant : "Si je peux faire avancer un canoë à la pagaie dans une rivière tumultueuse et pleine de rochers et escalader une montagne, en ayant deux jambes plus ou moins utiles, alors vous pouvez aussi tout faire ! Il vous suffit de vous appliquer et de travailler dur".

LA DESCENTE EN RAPPEL EST
UNE ACTIVITÉ AMUSANTE ET
AVENTUREUSE, ET GRÂCE À DE
PETITES MODIFICATIONS APPORTÉES À
L'ÉQUIPEMENT, ELLE PEUT DEVENIR
ACCESSIBLE À TOUS.



Modifications et adaptations

Les changements de valeurs au cours de ces 50 dernières années, ont permis de mettre en avant le principe que les personnes en situation d'handicap doivent être traitées aussi normalement que possible. C'est ce principe de base que le Scoutisme applique, en mettant l'enfant ou le jeune dans une situation aussi proche de la "normale" que possible.

Principes à suivre

- *Le programme et les activités doivent suivre les objectifs du Scoutisme, à travers un système d'autoéducation progressive : " la Méthode scoutie".*
- *L'ensemble des principes d'usage que constituent les notions de "programme de formation", "adhésion", "progression", "système de reconnaissance", etc. doit être accessible à tous les scouts. De plus, la mise en oeuvre du programme des jeunes devra être menée avec l'adaptation et la souplesse requises, ce qui offrira à tous les jeunes une large palette d'options pour certaines spécialisations qui répondent à différentes aptitudes, différents besoins d'apprentissage et différentes capacités.*
- *Une approche tournée vers l'apprenant doit être utilisée pour prendre des décisions au mieux des intérêts de l'enfant ou du jeune.*
- *Des technologies d'assistance, comme les ordinateurs, les appareils électroniques et les périphériques jouent un rôle important pour les personnes en situation d'handicap, car ils permettent de déterminer ce qu'ils peuvent accomplir, apprendre, et apprécier. Des technologies d'assistance améliorées et plus facilement accessibles doivent, lorsque cela est possible, être proposées pour permettre de résoudre les problèmes de mobilité, de contrôle musculaire, d'audition, d'élocution, et d'intelligence limitée.*
- *La mise en oeuvre du programme des jeunes et des mécanismes de soutien doit impliquer la participation et la collaboration des responsables scouts, des parents et des auxiliaires de vie. Lorsque cela est possible, des professionnels tels que des enseignants, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des orthophonistes, des infirmières et des médecins doivent également être impliqués.*

Conseils pratiques

- *Le responsable doit apprendre à connaître l'enfant ou le jeune avant qu'il rejoigne le groupe, afin de pouvoir l'assister dans son inscription.*
- *Le responsable doit expliquer à la meute, à la troupe ou à l'unité le degré ou le type d'incapacité dont souffre le nouveau membre. Il doit insister sur le fait que l'enfant ou le jeune doit être traité comme l'un des leurs, qu'il ne faut montrer ni curiosité ni pitié à son égard, qu'il ne faut pas tout faire pour lui, mais au contraire l'aider lorsqu'il en a véritablement besoin.*
- *Si la plupart des jeunes sont capables d'effectuer les activités requises pour réussir l'épreuve scout et pour obtenir le badge de leur choix, un certain nombre de jeunes en situation d'handicap auront besoin d'une plus grande souplesse pour leur permettre d'acquiescer leur badge d'activité. Une adaptation effectuée par les responsables peut être requise pour répondre aux besoins du jeune concerné. Dans chacun des cas, l'objectif est d'encourager le jeune à faire de son mieux et à apprendre de nouvelles choses.*
- *Faire participer l'enfant ou le jeune dans chacune des activités, même si cela nécessite d'inventer un moyen pour ce faire.*
- *L'enfant ou le jeune doit avoir la possibilité de passer les épreuves d'obtention des badges aussi souvent que possible. Cela est aussi vital pour eux que pour les scouts n'ayant aucun handicap - peut-être bien plus encore.*
- *Fabriquez et utilisez des outils de soutien et des aides pour les soins personnels, la mobilité, la communication, l'information et la signalisation.*

Les stratégies de soutien aux groupes scouts

- *Concevez des programmes de formation pour les responsables des groupes de parrainage et des responsables scouts. Ces programmes incluront des cours ou des ateliers sur la compréhension des besoins spécifiques des enfants et des jeunes en situation d'handicap ; sur l'enseignement des compétences dans le cadre des différences personnelles ; des sessions de partage de pratiques de formation exemplaires/d'apprentissage etc.*
- *Prévoyez un soutien sur place pour permettre aux groupes scouts de concevoir des adaptations et d'effectuer des arrangements souples.*
- *Developpez un réseau d'institutions impliquées dans le soutien des enfants et des jeunes, et qui peuvent servir de ressources dans le cadre de la formation des responsables.*
- *Imprimez des brochures ou proposez des sites Internet sur la vie, les besoins et les compétences des personnes en situation d'handicap.*
- *Organisez un comité chargé de proposer des conseils spécialisés sur le développement du Scoutisme en ce qui concerne les personnes en situation d'handicap.*
- *Nommez un coordinateur ou un commissaire chargé du développement d'une stratégie holistique de soutien du Scoutisme pour des enfants ou des jeunes en situation d'handicap.*

RECITS D'INSPIRATION



Agoonooree – diverses Organisations scouts nationales (OSN)

De nombreuses organisations scouts organisent des camps Agoonooree au cours desquels des scouts invitent des jeunes (et/ou des scouts) en situation d'handicap à se joindre à leur campement. À l'aide de la Méthode scout, les jeunes en situation d'handicap participent à des patrouilles avec les scouts, mangent, dorment et prennent part à des activités amusantes.

LE SCOUTISME "TEND LA MAIN"
À TOUS CEUX QUI EN ONT LE
PLUS BESOIN, CE QUI PERMET
À CES JEUNES DE MONTRER CE
DONT ILS SONT CAPABLES.



© WSB Inc. / 191st Dublin Dair Scout Group, IRELAND

La protection des enfants

Il est essentiel de veiller au bien-être de tous les membres en les protégeant des abus physiques, sexuels et émotionnels, en s'assurant que tous les adultes impliqués dans le Scoutisme soient bien informés des questions concernant la protection des enfants et des droits des personnes - enfants ou adultes - à l'intimité et à la dignité.

Certains scouts, en situation d'handicap physique ou ayant des difficultés d'apprentissage, peuvent parfois avoir besoin d'un soutien de nature personnelle. Ces tâches ne doivent être effectuées qu'avec l'accord et le consentement écrit des parents ou des auxiliaires de vie. Les personnes chargées d'un tel soutien devront être formées par la personne ou l'organisation appropriée. En cas d'urgence, lorsque ce type d'assistance est requis, les parents ou les auxiliaires de vie doivent être pleinement informés dès que possible.

Il est important de s'assurer que ceux chargés des soins personnels soient sensibles aux personnes et qu'ils effectuent ces tâches avec la plus grande discrétion. Les responsables doivent s'assurer que l'intimité du scout est préservée et qu'il est traité avec dignité lorsque des tâches de nature personnelle ou intime sont effectuées. Quelqu'un d'inexpérimenté ne doit en aucun cas effectuer ce type de tâche. Un journal des soins personnels effectués doit être tenu.

Les parents ou les auxiliaires de vie doivent donner ces informations aux responsables. Ils peuvent également être plus aptes à donner des conseils sur la manière dont les soins personnels doivent être effectués. Les responsables doivent avoir connaissance de ces conseils et obtenir au préalable un accord écrit concernant le niveau de soins personnels nécessaires et les circonstances dans lesquelles ils doivent être prodigués.

Le responsable ne doit administrer de médicaments qu'en suivant strictement les instructions écrites des parents ou des auxiliaires de vie. Cette responsabilité peut cependant être déléguée à un autre responsable ou à un assistant qui possède les compétences appropriées. Les médicaments doivent être correctement rangés dans un endroit sûr et un journal des médicaments administrés doit être tenu.

Les responsables peuvent faire beaucoup pour minimiser les accusations d'un comportement inapproprié. Ils doivent prévoir un nombre suffisant d'aides/ d'auxiliaires de vie et mettre en place des routines qui n'exposent ni les responsables ni les jeunes à des risques.

DANS LE SCOUTISME, CEUX QUI SONT
EN SITUATION D'HANDICAP SE MÊLENT
AUX AUTRES SCOUTS.



La Résilience

La Résilience est un attribut important à développer pour les jeunes en situation d'handicap, et la Méthode scout offre de nombreuses possibilités pour ce faire. La résilience est la capacité de "rebondir" face à l'adversité, de surmonter les influences néfastes qui empêchent souvent la réussite. La recherche sur la résilience se concentre sur les traits de caractère, les compétences pour faire face et le soutien qui aident les enfants à survivre ou même à s'épanouir dans un environnement adverse.

Les chercheurs dans ce domaine ont identifié des caractéristiques communes aux enfants qui ont réussi "contre toute attente". Celles-ci ont été surnommées "les facteurs de protection". Elles sont présentes chez la personne, dans son foyer et sa communauté, y compris dans les écoles.

Les facteurs de protection extérieurs au foyer et qui peuvent avoir un rapport avec le groupe scout incluent des expériences :

- *qui exposent les personnes à la société traditionnelle*
- *qui permettent un accès aux ressources en ce qui concerne la satisfaction des besoins fondamentaux*
- *qui permettent un accès aux postes à responsabilités*
- *qui offrent des opportunités de prise de décisions*
- *qui permettent une participation significative dans la vie de la communauté*
- *qui diminuent la fréquence et la durée des incidents stressants*

Les mécanismes de soutien incluent :

- *des réactions et des éloges effectives*
- *l'offre d'une attention de qualité par un adulte chargé du suivi*
- *l'offre d'un réseau de soutien multigénérationnel*
- *l'offre de modèles de rôle de soutien personnel*
- *une acceptation sans conditions, par au moins une autre personne*
- *des limites claires et bien définies*
- *un encouragement des valeurs prosociales*
- *l'appréciation des talents uniques d'une personne.*

LORS DES ÉVÉNEMENTS SCOUTS, LES RESPONSABLES PEUVENT IMPLIQUER LES SCOUTS PLUS ÂGÉS ET LES PARENTS POUR QU'ILS AIDENT CEUX QUI ONT DES BESOINS SPÉCIFIQUES.



© WSB Inc. / 191st Dublin Deaf Scout Group, IRELAND

Les Bénévoles

Le rôle des adultes bénévoles (responsables scouts)

Les bénévoles jouent un rôle important de soutien aux personnes en situation d'handicap, lors des activités scout. En plus d'être responsables, les adultes bénévoles peuvent apporter une assistance et une expertise lors d'activités ou d'événements spéciaux. Une aide supplémentaire est toujours utile, cependant il est important que les adultes n'oublient pas qu'un jeune avec ou sans handicap doit être, autant que possible, encouragé à effectuer les tâches et les activités lui-même.

Les bénévoles peuvent également jouer un rôle important en tant que consultants, offrant ainsi des services spécialisés. Leur rôle peut-être d'aider à la planification et à la préparation des activités, plutôt que de les organiser ou de les diriger. Un exemple est le fait d'aider un comité d'organisation à adapter les activités afin qu'elles puissent impliquer tous les jeunes, plutôt que de devoir venir en aide aux jeunes lors de ces activités. Les enseignants et les professionnels peuvent apporter leur aide en maintenant un contact régulier avec le groupe scout, afin de s'assurer que le jeune est impliqué aussi souvent que possible. Souvent, les ressources utilisées dans le cadre du programme éducatif peuvent être utiles aux scouts, en particulier si celles-ci constituent des aides à la communication, visuelles, ou à la mobilité. Il peut être très bénéfique de maintenir un contact régulier et d'encourager la participation des professionnels qui peuvent connaître le jeune personnellement.

RECITS D'INSPIRATION



© WSB Inc. / 191st Dublin Deaf Scout Group, IRELAND



© WSB Inc. / 191st Dublin Deaf Scout Group, IRELAND

191ème Groupe de scouts sourds de Dublin, Irlande

Le 191ème Groupe de scouts sourds de Dublin est destiné aux enfants et aux jeunes sourds et il est géré par des adultes sourds. En août 2006, le "191ème de Dublin" a organisé un Camp scout international pour sourds sur le campement national de Scouting Ireland de Larch Hill, Dublin.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.dublindeafscout.com



© WSB Inc. / Els Bommans

LES PERSONNES EN SITUATION
D'HANDICAP ONT UNE TENDANCE
NATURELLE À VOULOIR
AIDER LES AUTRES.

Opportunités de bénévolat dans le Scoutisme pour les adultes en situation d'handicap

Il existe de nombreuses opportunités permettant aux adultes en situation d'handicap de s'engager dans le Scoutisme. Comme pour tous les adultes, il est important de ne pas oublier que la sécurité de tous est essentielle. Il est important que les forces et faiblesses de tous les responsables potentiels soient considérées lors de leur entretien pour des postes à responsabilités. Si certaines personnes en situation d'handicap sont appelées à devenir des responsables d'unités efficaces, d'autres, en particulier ceux ayant une déficience intellectuelle, et qui peuvent ne pas être capables d'anticiper les risques ni de prodiguer les soins adéquats aux jeunes, auront toute leur place aux côtés des autres responsables pour les assister, ou pour effectuer des tâches de soutien en tant que conseillers pour une activité. La question de la sélection des tâches adéquates pour les volontaires doit être abordée de façon délicate. C'est en particulier le cas des adultes bénévoles ayant des besoins spécifiques.

RECITS D'INSPIRATION



© WSB Inc. / The Kenya Scout Association



© WSB Inc. / The Kenya Scout Association

Dominic N Munyi, KENYA

Dominic N. Munyi est malvoyant de naissance. Enseignant, il est actuellement Commissaire National au Programme de l'Association Scoute du Kenya.

Il a rejoint le Scoutisme en 1964 en tant que scout junior, il a été senior puis routier au secondaire, puis à l'université.

Il a assuré de nombreuses formations pour les adultes et il est formateur et membre de l'équipe nationale de formation des Scouts du Kenya.

Dominic déclare : "Le Scoutisme a rendu ma vie différente ; en tant qu'aveugle, il existe de nombreuses difficultés que je n'aurais pas surmontées sans lui. Les idéaux du Scoutisme m'ont permis de revenir dans le monde de l'éducation, bien que je m'en étais éloigné. Le Scoutisme m'a encouragé à travailler pour des personnes faisant partie de l'union des aveugles au niveau national. Mon appel aux jeunes serait qu'ils devraient rejoindre le Scoutisme : ils ne le regretteront jamais. "Handicap n'est pas synonyme d'incapacité."

Dominic a reçu du Chef de l'Etat kényan l'Ordre du Grand Guerrier, en particulier pour ses réalisations dans le Scoutisme.

UNE ATTITUDE POSITIVE EST LA
MEILLEURE RESSOURCE D'IMPLICATION
DANS LE SCOUTISME DES PERSONNES
EN SITUATION D'HANDICAP.



Partenaires et ressources

La collaboration avec les partenaires

Le partenariat dans le Scoutisme peut être défini comme: "L'établissement d'une relation volontaire faite de collaboration, dans le but d'atteindre des objectifs et de réaliser des expériences mutuels entre deux entités au moins, par l'échange et le partage de ce qu'elles possèdent dans le cadre d'un processus ou d'un projet éducatif. Elles ont une intention commune qu'elles souhaitent mettre en œuvre dans un délai imparti". Il peut aussi y avoir des partenaires tels que l'UNCICEF, d'autres ONG travaillant dans le domaine du handicap, des écoles/institutions pour les jeunes en situation d'handicap, des OSN travaillant déjà dans ce domaine, des sponsors etc.

Les Ressources

Étant donné que les ressources et les idées sont créées au sein de la communauté scout, il est important d'en faire part à une plus large audience afin que ceux qui souhaitent développer ou accroître des opportunités puissent autant que possible, se baser sur des expériences précédentes au lieu de sans cesse recommencer depuis le début. Ces dernières années, la disponibilité des matériels et des innovations mis à disposition par plusieurs associations a été croissante ; ces associations sont bien trop nombreuses pour en donner ici la liste. Ces ressources vont de la brochure belge "Il suffit de passer le pont" aux manuels australiens "Healthy Ideas for Youth Members", en passant par le manuel espagnol "Integrar: Una Nueva Aventura" ou celui des scouts catholiques d'Irlande "Integrated Scouting".

Certaines associations apportent leur soutien aux personnes en situation d'handicap par le biais de structures professionnelles et bénévoles, au niveau local ou national, qui comptent des membres ou des commissaires au rôle clairement défini, et qui sont responsables du développement de la diversité dans le Scoutisme, tandis que d'autres proposent des encarts réguliers dans leur magazine, consacrés à la diversité et au handicap, comme par exemple le Magazine du Scoutisme, au Royaume-Uni. Internet a permis d'accéder plus facilement et plus rapidement à ces ressources, ainsi qu'à d'autres mises à disposition par des organisations externes, ce qui permet de garantir un flux d'informations et d'idées à accès libre, dans tous les domaines du Scoutisme.

Un certain nombre de ressources sont disponibles pour aider les responsables dans l'organisation d'activités scoutées à destination de jeunes en situation d'handicap, celles-ci incluent :

- des fiches d'information sur le handicap ;
- des réponses à des demandes spécifiques ;
- un certain nombre de conseils et d'informations sur les pages du handicap sur le site Internet.

L'Association Scoute du Royaume-Uni met un certain nombre de documents à la disposition des responsables. Ces documents donnent des conseils généraux concernant le soutien aux personnes en situation d'handicap et proposent diverses fiches d'information concernant un certain nombre d'incapacités et de maladies. Celles-ci couvrent tous les domaines, de l'asthme aux problèmes de mobilité, du deuil aux problèmes de comportement, et sont disponibles sur les pages consacrées au handicap du site Internet suivant: www.scoutbase.org.uk/ps/sneeds

Références et site web

Références

Les définitions utilisées au chapitre 1. sont constantes avec la Classification Internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), 2001 proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

La définition du partenariat dans le Scoutisme est issue de "Partnership in Scouting – Marrakech Charter Bangalore edition", publié par le Bureau Mondial du Scoutisme en 2006.

Site web

www.scout.org/fr/sp4 Ce lien vous redirige sur les pages web de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) dans la rubrique "Ouverture", Priorité Stratégique N°4 dans la Stratégie pour le Scoutisme. Ici vous trouverez des nouvelles, des ressources, une galerie de photos et des liens utiles pour l'extension du Scoutisme en faveur de personnes en situation d'handicap.



SCOUTS®
Cr er un Monde Meilleur





SCOUTS®

Créer un Monde Meilleur

© Bureau Mondial du Scoutisme
Education, Recherche et Développement
Février 2008

Bureau Mondial du Scoutisme
Rue du Pré-Jérôme 5
CP 91
CH – 1211 Genève 4 Plainpalais
Suisse

Tél.: (+ 41 22) 705 10 10
Fax: (+ 41 22) 705 10 20

worldbureau@scout.org
scout.org